

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

73200 Albertville

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

E₁ sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

E₁ sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



RADON

E₁ sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

E₁ sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E₁ sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

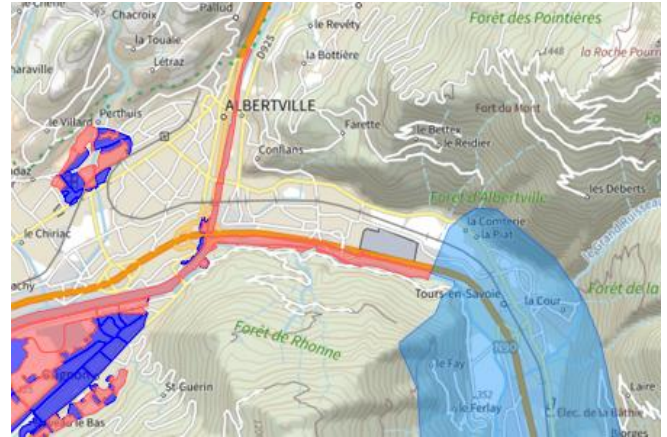
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Albertville

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

PPRN : PPRi-Combe de Savoie

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi-Combe de Savoie a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 14/05/2007

Date d'approbation : 19/02/2013

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

TRI : TRI Albertville

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 69DREAL20130004

AZI : Atlas des zones inondables du Nant Pottier

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Albertville



DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

1 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

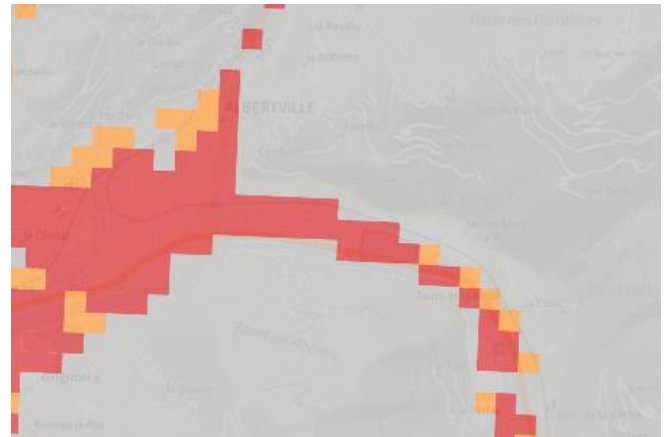
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Albertville

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

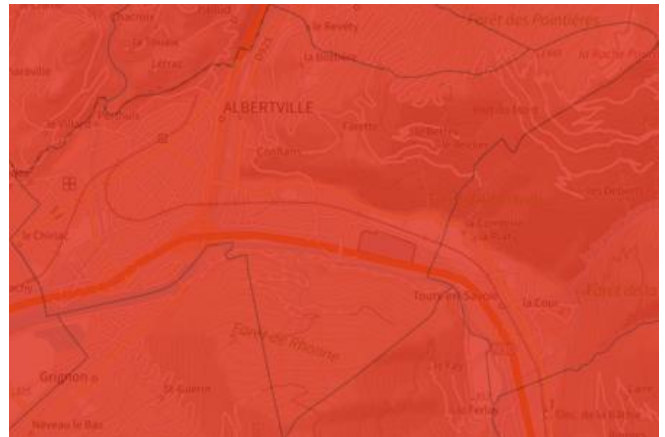
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risque de séisme sur Albertville

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM73**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

1 épisodes sismiques classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Risque de séisme sur Albertville

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9600522A	Secousse Sismique	01/07/1996	20/12/1996

Risque de mouvements de terrain sur Albertville

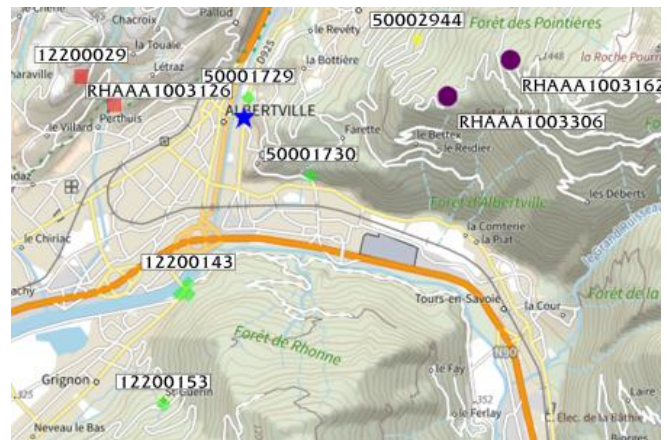
Risque sur la commune **EXISTANT**














Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



- | | | | |
|--|---|--|--|
|  Cave |  Carrière |  Naturelle |  Indéterminée |
|  Galerie |  Ouvrage Civil |  Ouvrage militaire |  Puits |
|  Souterrain |  Glissement |  Erosion des berges |  Effondrement |
|  Coulee |  Eboulement | | |

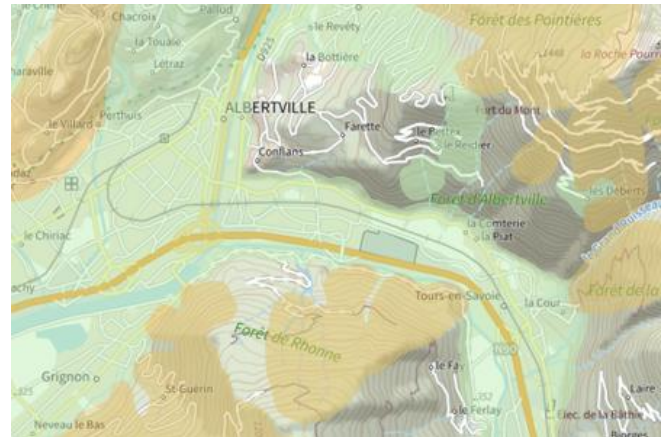
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Albertville

R Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Albertville

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Albertville

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Albertville

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 servitude(s) d'utilité publique sur la commune
Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété et d'usage du sol. Elles entraînent soit des mesures conservatoires et de protection, soit des interdictions, soit des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol.
- 4 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 155 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SUP :

Votre commune contient au moins un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage. Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Albertville

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM73**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

3 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
50001728	Glissement	NANT POTTIER,PERTUIS
50001729	Chute de blocs / Eboulement	CD925 PR 38.400
50001730	Chute de blocs / Eboulement	CONFLANS-MONTEE ST SEBASTIEN

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

2 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
RHAAA1003126	ouvrage civil	Tunnel Montée Adolphe Hugues
RHAAA1003306	ouvrage militaire	Galerie du Fort du Mont CD 105

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000770101	DECHARGE DE L'USINE ALUMINIUM PECHINEY DE VENTHON	En cours
SSP000919501	Ancienne usine à gaz d'Albertville	En cours
SSP001222001	ancienne station service AS24	En cours
SSP000065001	ALBEA (ex CEBAL SAVOIE)	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

155 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075551	Dépôt de métaux	Indéterminé	
SSP4075550	Desserte	Indéterminé	
SSP4075549	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075548	Café avec desserte	Indéterminé	
SSP4075547	Usine à gaz	En arrêt	
SSP4075546	Station service	Indéterminé	
SSP4075545	Station service	Indéterminé	
SSP4075544	Garage avec atelier de réparations de	Indéterminé	
SSP4075543	Atelier de réparations pour les PTT	Indéterminé	
SSP4075542	Atelier de serrurerie et forge	Indéterminé	
SSP4075541	Garagiste avec desserte	Indéterminé	
SSP4075540	DLI	Indéterminé	
SSP4075539	Chauffage d'immeuble	Indéterminé	
SSP4075538	Desserte	Indéterminé	
SSP4075537	Epicerie avec desserte	Indéterminé	
SSP4075536	Pressing et teinturerie	Indéterminé	
SSP4075535	Atelier de serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP4075534	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075533	Stockage d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4075532	Distribution d'essence	Indéterminé	
SSP4075531	Station service	Indéterminé	
SSP4075530	Carrosserie	Indéterminé	
SSP4075529	Dépôt d'acétylène	Indéterminé	
SSP4075528	Installation d'une cuve à mazout	Indéterminé	
SSP4075527	DLI	Indéterminé	
SSP4075445	Atelier de chaudronnerie et tôlerie	Indéterminé	
SSP4075444	Station-service ELF, anc. Desserte de	Indéterminé	
SSP4075443	Garage avec station-service	Indéterminé	
SSP4075442	Garage avec station-service	Indéterminé	
SSP4075441	Station-service	Indéterminé	
SSP4075440	"Epicerie CABOT" avec desserte de	Indéterminé	
SSP4075439	Garage SIMCA-FIAT avec station-service	Indéterminé	
SSP4075438	Garage avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4075437	Garage FIAT avec carrosserie et atelier	Indéterminé	
SSP4075436	Garage avec chaudronnerie et desserte	Indéterminé	
SSP4075435	Carrosserie avec atelier de peinture	Indéterminé	
SSP4075434	Station-service SHELL	Indéterminé	
SSP4075433	Desserte de carburants	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075432	Garage avec station-service et atelier de	Indéterminé	
SSP4075431	"Garage de la Gare" avec desserte	Indéterminé	
SSP4075430	Garage CITROEN avec station-service	Indéterminé	
SSP4075429	Vente de matériaux de construction	Indéterminé	
SSP4075428	Atelier de construction de cycles avec	Indéterminé	
SSP4075427	Atelier de mécanique générale	En arrêt	
SSP4075426	Garage avec station-service, avec	Indéterminé	
SSP4075425	Fabrication de transformateurs,	En arrêt	
SSP4075424	Station-service	Indéterminé	
SSP4075423	station-service interne à une entreprise	Indéterminé	
SSP4075277	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075276	Station service	Indéterminé	
SSP4075275	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075274	Garage, carrosserie et station service	Indéterminé	
SSP4075273	Station service	Indéterminé	
SSP4075272	Station service	Indéterminé	
SSP4075271	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4075270	Station service	Indéterminé	
SSP4075269	DLI (dans un centre commercial)	Indéterminé	
SSP4075268	Réparation et constructions electro-	Indéterminé	
SSP4075267	Desserte de carburant dans garage et	Indéterminé	
SSP4075266	DLI pour chauffage dans Immeubles "La	Indéterminé	
SSP4075265	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4075264	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4075263	Station service et garage	Indéterminé	
SSP4075166	DLI	Indéterminé	
SSP4075165	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP4075164	Atelier de constructions métalliques	Indéterminé	
SSP4075163	Dépôt de mazout	Indéterminé	
SSP4075162	Magasin de grande distribution avec DLI	Indéterminé	
SSP4075161	"Hôtel de l'Etoile" (garage avec desserte)	Indéterminé	
SSP4075160	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP4075159	Boulangerie industrielle avec DLI	Indéterminé	
SSP4075158	Scierie avec desserte	Indéterminé	
SSP4075157	DLI	Indéterminé	
SSP4075156	Chauffage central, sanitaire et	Indéterminé	
SSP4075155	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075154	Mécanique générale	Indéterminé	
SSP4075153	Garage et atelier de réparations avec DLI	Indéterminé	
SSP4075152	Atelier de cuivrage, chromage et	Indéterminé	
SSP4075151	Distribution d'essence	Indéterminé	
SSP4075150	DLI	Indéterminé	
SSP4075149	Vulcanisation et station service	Indéterminé	
SSP4075148	Fonderie de bronze et de fonte	Indéterminé	
SSP4075147	Dépôt de mazout	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075146	Desserte d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4075145	Garage, carrosserie et peinture	Indéterminé	
SSP4075144	Station service	Indéterminé	
SSP4075143	Dépôt de pétrole	Indéterminé	
SSP4075142	Serrurerie et réparation de machines	Indéterminé	
SSP4075141	Station service	Indéterminé	
SSP4075140	Distribution d'essence	Indéterminé	
SSP4075139	DLI	Indéterminé	
SSP4075138	Dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP4075137	DLI	Indéterminé	
SSP4075136	Installation d'une citerne de mazout	Indéterminé	
SSP4075135	Stockage de mazout	Indéterminé	
SSP4075134	Entrepôt matériaux de construction	Indéterminé	
SSP4075133	Atelier de peinture industrielle	Indéterminé	
SSP4075132	Sté fruitière avec petite desserte	Indéterminé	
SSP4075131	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075130	Epicerie avec desserte	Indéterminé	
SSP4075129	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075128	DLI dans immeuble d'habitations	Indéterminé	
SSP4075127	Teinturerie	Indéterminé	
SSP4075126	Fabrication de vérins et pompes à huiles	En arrêt	
SSP4075125	Bijouterie avec desserte	Indéterminé	
SSP4075124	Teinturerie	Indéterminé	
SSP4075123	Station service	Indéterminé	
SSP4075122	Transport avec desserte	Indéterminé	
SSP4075121	Mécanicien avec desserte	Indéterminé	
SSP4075120	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075119	Fabrication de cintreuses	En arrêt	
SSP4075118	Transport routier, groupage,	Indéterminé	
SSP4075117	Station service	Indéterminé	
SSP4075116	Teinturerie	En arrêt	
SSP4075115	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075113	Station service	Indéterminé	
SSP4075112	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075111	Atelier carrosserie peinture	Indéterminé	
SSP4075110	Station service	Indéterminé	
SSP4075109	Station service	Indéterminé	
SSP4075108	Café avec desserte	Indéterminé	
SSP4075107	Pressing automotique	Indéterminé	
SSP4075106	Gare avec desserte ESSO	Indéterminé	
SSP4075104	Matériaux de construction	Indéterminé	
SSP4075103	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075102	Atelier de découpage des métaux au	Indéterminé	
SSP4075101	Dépôt de gasoil	Indéterminé	
SSP4075100	DLI	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075099	Station service	Indéterminé	
SSP4075098	Atelier de serrurerie avec DLI	Indéterminé	
SSP4075097	BTP avec DLI	Indéterminé	
SSP4075095	Sté de transport avec desserte	Indéterminé	
SSP4075094	Industrie de l'ardoise avec DLI	Indéterminé	
SSP4075093	Atelier de fabrication de	Indéterminé	
SSP4075092	Station service	Indéterminé	
SSP4075091	Station service	Indéterminé	
SSP4075090	Garage; anc. Distribution d'essence	En arrêt	
SSP4075089	Station service	Indéterminé	
SSP4075088	Garage	Indéterminé	
SSP4075087	Atelier de réparations mécaniques et	Indéterminé	
SSP4075086	Garage, atelier de réparations avec	Indéterminé	
SSP4075085	Garage poids lourds	Indéterminé	
SSP4075084	Imprimerie avec DLI	Indéterminé	
SSP4075083	Atelier de mécanique avec DLI	Indéterminé	
SSP4075082	Atelier magasin de plomberie sanitaire	Indéterminé	
SSP4075081	Dépôt de ferrailles et vieux métaux	Indéterminé	
SSP4075080	DLI aérien	Indéterminé	
SSP4075079	Atelier de peinture industrielle et de	Indéterminé	
SSP4075078	Chaudronnerie et tôlerie	Indéterminé	
SSP4075077	Station service	Indéterminé	
SSP4075076	Fabrication de vérins et pompes à huile	Indéterminé	
SSP4075075	Fabrication de cintreuses	Indéterminé	
SSP531213	AS24	En arrêt	
SSP527755	CORAL HALLE OLYMPIQUE	En arrêt	
SSP518741	S.A Laiterie Mauriannaise	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

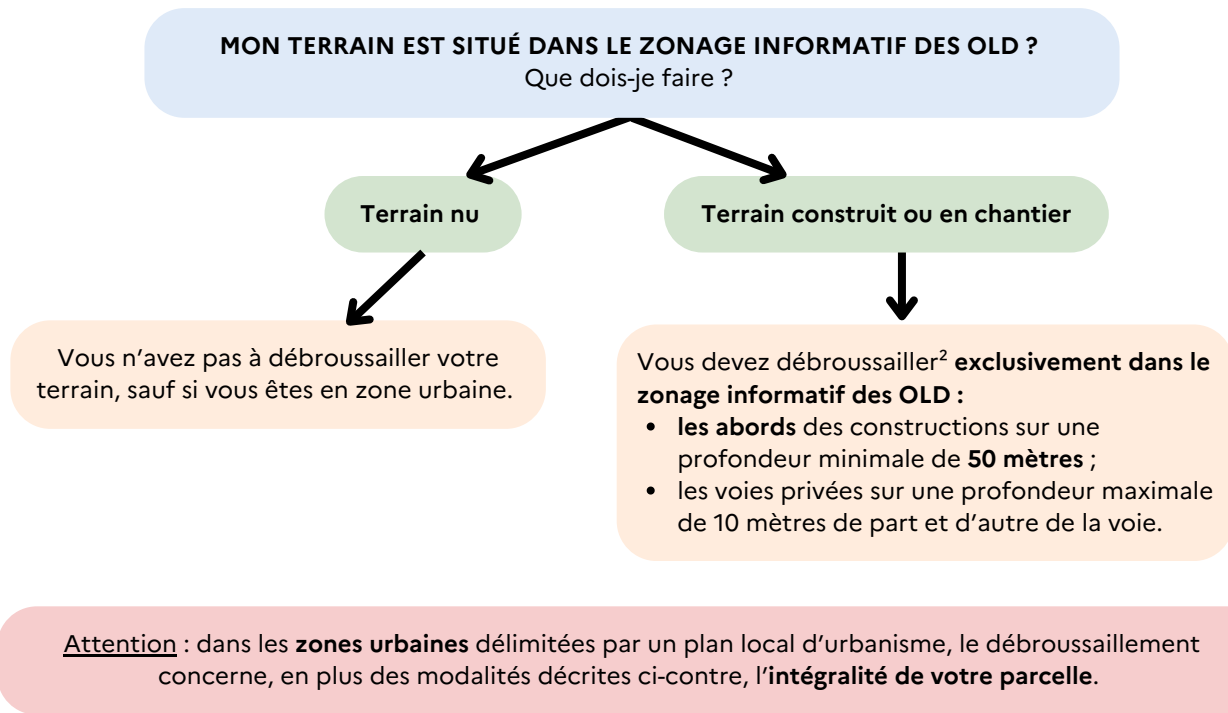
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

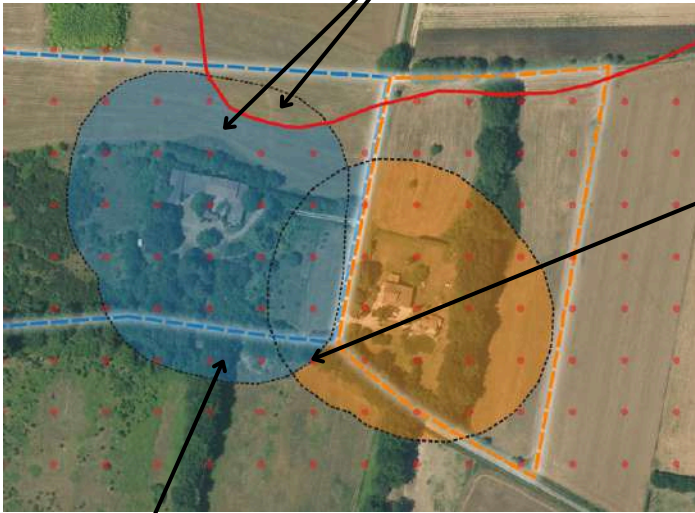
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition.**

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons **d'automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité